

L'avenant 65 doit être mis en place dans le réseau national des Missions Locales au 14 octobre 2021.

#### ETAPES ET RETROPLANNING PREVISIONNEL :

2021-10-26	La paie d'octobre 2021 doit intégrer les modifications éventuelles de rémunération
2021-10-13	Les avenants doivent avoir été signés et un courrier d'information doit avoir été adressé aux autres salarié-e-s
2021-10-13	Les entretiens de positionnement sur la nouvelle grille doivent avoir été menés pour les salarié-e-s concernés
2021-06-07-09	Tenue des entretiens (pour les salarié-e-s changeant de cotation ou positionnés sur un nouvel emploi repère)
2021-06	Réunion par site sur les modifications apportées par l'avenant et leurs implications pour la MLHG
2021-05-27	Consultation du CSE

#### LES ENTRETIENS

Entre le mois de juin et de septembre, ils seront proposés aux salarié-e-s changeant de cotation ou positionnés sur un nouvel emploi repère. Ils seront tenus par leur responsable, la Directrice, la RRH. Un avenant sera signé à la suite de l'entretien.

Tous les salarié-e-s auront une information collective et un courrier individuel d'information pour ceux qui ne signeront pas d'avenant.

Une lettre-avenant sera mise en place pour la **compétence transversale Transmettre et Accompagner**.

#### EMPLOIS REPERES / COMPETENCES / ITEMS / AXES

14 Emplois Repère dans 4 domaines (hors maintenance et hygiène des espaces) :

**INSERTION** : Chargé-e d'Accueil et d'Animation/Conseiller en Insertion Sociale et Professionnelle/Chargé-e de Projet

**INFORMATION COMMUNICATION** : Chargé de documentation/Chargé d'information et de communication

**GESTION** : Assistant-e Administratif-ve/Assistant-e de Gestion/Assistant de Direction/Assistant Financier /Assistant Informatique

**ENCADREMENT** : RAF/RRH/Responsable de secteur/Directeur

**HORS COTATION** : Psychologue

**HORS CLASSIFICATION** : Directrice Adjointe/Responsable Systèmes et Réseaux

L'emploi repère est composé de :

**Compétences socles** : des compétences qu'il est indispensable de maîtriser dans l'emploi repère

**Compétences complémentaires** : toute autre compétence qui enrichit l'emploi repère, à l'initiative de l'employeur

Une compétence pour être acquise doit être **maîtrisée et exercée** pour **tous les items** qui la composent.

Les compétences complémentaires sont rattachées à des cotations. La reconnaissance de la compétence exercée et maîtrisée peut entraîner une évolution de la cotation.

**Les compétences transversales** peuvent être exercées par tout salarié-e, hors cotation, à l'initiative de l'employeur, mais devant être limitée dans le temps avec une notification écrite, moyennant une rémunération complémentaire

**Les compétences sont réparties en 9 axes** : 1. Conseil en insertion ; 2. Accueil ; 3. Partenarial ; 4. Technique ; 5. Ingénierie de projet ; 6. Stratégique ; 7. Managérial ; 8. Gestionnaire ; 9. Communication ; 10. *Maintenance et Hygiène des espaces*.

#### PRINCIPALES MODIFICATIONS :

Création Emplois repère : RAF et RRH

Fusion Emplois repère : Chargé-e d'Accueil et d'Animation/ Conseiller en Insertion Professionnelle (cotations 11 à 13)

Simplification : 137 Items composent les compétences contre 243 précédemment

Nouvelles compétences de l'avenant 65 :

**- Axe technique :**

4.6 Accompagner collectivement un groupe dans son parcours (12)

4.7 Appui au recrutement et à l'intégration dans l'emploi (13)

**- Axe managérial :**

7.4 Sécuriser l'environnement juridique de la structure (14)

7.5 Accompagner l'évolution professionnelle des salariés (15)

**- Axe gestionnaire :**

8.9 Mettre en place des indicateurs, analyser, suivre et anticiper les informations financières de la structure (15)

**- Axe communication :**

## REMUNERATIONS

Valeur du point (VP) inchangée : 4,58 €

Rémunération minimale = (IP+ IA) x VP

Salaires minimum : Cotation la plus élevée des compétences de l'emploi repère exercées maîtrisées et reconnues par l'employeur

Emploi repère	Avant	Après	MLHG IP Minimum
Assistant-e administratif-ve	Cotation 4 / IP 344	Cotation 5 / IP 347	Cotation 6 / IP 360
Chargé-e d'accueil et d'animation	Cotation 6 / IP 360	Cotation 7 / IP 364	
AACAA		Cotation 7 / IP 364	AACAA : Cotation 7 / IP 374
Assistant-e de gestion	Cotation 7 / IP 364	Cotation 10 / IP 389	
Assistant-e financier	Cotation 10 / IP 389	Cotation 11 / IP 420	
CIP cotation 11	Ancien IP : 398	Nouvel IP : 420	Cotation 11 / IP 420
CIP exerçant les compétences 3.3 ; 4.4 ; 4.6	Ancien IP : 442	Nouvel IP : 442	Cotation 12 / IP 443
CIP exerçant la nouvelle compétence 4.7		Cotation 13 IP 468 minimum Application +5% de l'ancien IP)	
Chargé-e de projet	Cotation 14 / IP 488	Cotation 14 / IP 488	Cotation 14 / IP 488
Responsable de secteur	Cotation 15 / IP 548	Cotation 15 / IP 548	Cotation 15 / IP 548
Direction	Cotation 16 / IP 608	Cotation 16 / IP 608	Cotation 16 / IP 608

### **Zoom Conseiller en Insertion : Cotation 11 à 13**

1 - Cotation 11 : Compétences socles

2- Cotation 12 : Compétences complémentaires

#### **3.3 Construire, développer un réseau de partenaires**

- **Constituer un réseau de partenaires**
- Animer un réseau de partenaires sur un projet
- Recueillir et actualiser un fichier ou une base de données

#### **4.4 Outiller l'activité d'insertion**

- Collecter et vérifier les informations concernant l'activité d'insertion
- **Rédiger des notes de synthèses et les mettre à jour. Actualiser les outils de suivi**
- **Concevoir ou participer à l'élaboration d'outils de repérage, d'analyse et de suivi de l'évaluation des parcours, accessibles au public visé (jeunes, employeurs, partenaires...)**

#### **4.6 Accompagner collectivement un groupe dans son parcours**

- **Elaborer le programme d'animation du groupe**
- **Planifier les actions d'animation et les interventions**
- **Coordonner les actions et les intervenants**
- Assurer le suivi personnalisé des parcours des membres du groupe
- Rendre compte des actions conduites avec le groupe et chaque membre

3 - Cotation 13 : Compétence complémentaire

#### **4.7 Appui au recrutement et à l'intégration dans l'emploi**

- Un appui au recrutement de candidats
- Une aide au maintien dans l'emploi
- **Développer et maintenir un partenariat avec les entreprises et les employeurs**

La compétence 4.7 reconnue entraîne un changement de cotation et d'IP (Cotation 13/105% de l'IP précédent, minimum IP 468)

La compétence 4.6 reconnue entraîne un changement de cotation et d'IP pour un CI1 (Cotation 12 et IP 443)

La compétence 4.6 reconnue n'entraîne pas de changement de cotation ou d'IP pour un CI2

Pour que les compétences complémentaires soient reconnues, **tous les items de la compétence doivent être maîtrisés et exercés à la demande de l'employeur** : les items qui font basculer l'acquisition de la compétence sont en bleu

Une seule compétence acquise d'une cotation (exercée et maîtrisée à l'initiative de l'employeur) entraîne de fait la cotation et l'IP correspondant (ex la 3.3 OU la 4.4 OU la 4.6)

### **Zoom Assistant-e Administratif-ve : Cotation 6 (Aujourd'hui Chargé-e d'Accueil)**

Cotation 5 : Compétences socles

Cotation 6 : Compétence complémentaire

#### **Accueillir le public :**

- Accueillir, prendre en compte tout public et gérer les flux
- Instaurer une relation de respect et s'assurer de la confidentialité des données